

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 Février 2024

Présidence de Monsieur Benoît PAYAN, Maire de Marseille.

L'Assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 95 membres.

24/0052/VAT

DIRECTION GENERALE ADJOINTE VILLE DE DEMAIN - DIRECTION DES ETUDES ET PROJETS DE CONSTRUCTION - SERVICE MONUMENTS ET PATRIMOINE HISTORIQUES - Eglises Saint-Joseph et Saint-Philippe - 6ème arrondissement - Restitution et restauration de l'orgue de l'église Saint-Philippe dans l'église Saint-Joseph - Installation d'un orgue Mutin-Cavaillé-Coll pour l'église Saint-Philippe - Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme relatif aux études et travaux - Financement.

24-40674-DGAVD

- 0 -

Monsieur le Maire, sur la proposition de Monsieur le Conseiller spécial délégué à l'urbanisme et l'aménagement durable, la stratégie patrimoniale, la valorisation et la protection du patrimoine municipal et des édifices culturels, soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

L'église Saint-Joseph a été édifiée entre 1837 et 1864 sur les plans de Pascal Coste. En 1868, Henry Espérandieu réalise le plafond à caissons de la nef et reconstruit la tribune destinée à recevoir le Grand-Orgue du célèbre facteur d'orgues parisien Aristide Cavaillé-Coll à qui il avait été commandé en 1867 la construction de deux instruments pour l'église Saint-Joseph :

- un grand orgue en tribune, de 43 jeux sur 3 claviers de 56 notes,
- un orgue de chœur, de 10 jeux sur 2 claviers de 56 notes.

Pensés tels de véritables orchestres, ceux-ci ont été conçus afin de répondre aux besoins des grands compositeurs de l'époque. Inaugurés en décembre 1868, ces deux instruments rayonnaient, selon les dires, de par leur beauté, leur prouesse technique et leur qualité sonore. La qualification alors « d'instrument d'exception » a été confirmée depuis par son classement au titre des Monuments Historiques, comme le sont aujourd'hui la plupart des quelques 700 instruments sortis des ateliers d'Aristide Cavaillé-Coll et notamment les grandes orgues de Notre-Dame de Paris.

Des deux instruments livrés à l'église Saint-Joseph en 1868, seul le grand orgue de tribune demeure encore en place, l'orgue de chœur (actuellement en très mauvais état) ayant été transféré à l'église Saint-Philippe en 1896 avant d'être remplacé par un instrument du facteur marseillais Mader Arnaud (actuellement pillé et muet).

Par délibération n°19/0947/EFAG du 16 Septembre 2019, la Ville de Marseille approuvait le projet de restitution de l'orgue de chœur Cavaillé-Coll de l'église Saint-Joseph ainsi que la construction d'un nouvel orgue pour l'église Saint-Philippe. Il approuvait également l'affectation de l'autorisation de programme, à hauteur de 350 000 Euros HT (trois cent cinquante mille Euros) relatif aux études et travaux.

Par délibération n°19/0012/EFAG du 4 février 2019, le Conseil Municipal approuvait un avenant à la convention financière passée en 2016 entre le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône et la Ville de Marseille, permettant le subventionnement de l'opération à hauteur de 80% par le Conseil Départemental.

En parallèle, la Ville de Marseille a lancé une vaste opération pour remédier à terme aux désordres structurels ayant conduit à prendre une décision de fermeture de l'église Saint-Joseph pour des raisons de sécurité. Ces travaux au sein de l'église Saint-Joseph ont été en partie réalisés et doivent reprendre.

Dans cette perspective de sauvegarde et de valorisation patrimoniale, puisque la totalité de l'édifice est classé au titre des monuments historiques en l'honneur de la richesse des décors, notamment ceux des plafonds à caissons de nef et de la présence exceptionnelle d'un grand-orgue Cavaillé-Coll de tribune, également classé ; a restitution historique de l'orgue de chœur dans l'église est un enjeu majeur qui permettra :

- de retrouver une configuration unique dans les églises de Marseille, voir en France, à savoir, de pouvoir rendre au Grand-Orgue de tribune de l'église Saint-Joseph son complément, que le même facteur avait établi dans le chœur : remettre ces deux orgues de Aristide Cavaillé-Coll dans leur fonction initiale, dans un même lieu initialement dédié, présentant un intérêt majeur tant sur le plan musical que patrimonial.

- de relancer la restauration du chœur de l'église, et plus tard, de préparer l'arrêt du Grand-orgue le temps des travaux dans la nef, nécessitant la dépose du grand instrument pour de longues années, incapacitant l'activité musicale liturgique du lieu religieux.

Par ailleurs, cette opération nécessite l'installation d'un nouvel orgue pour l'église Saint-Philippe qui sera dépourvue de son instrument. Le don récent d'un orgue Mutin-Cavaillé-Coll par la Ville de Coucy-le-Château à la Ville de Marseille, permettra de fournir la tribune de l'église Saint-Philippe d'un instrument de grande valeur et de même proportion que l'instrument actuel.

Pour mener à bien cette opération, il convient de prévoir l'approbation de l'affectation de l'autorisation de programme Mission « Stratégie immobilière et patrimoine », année 2024, à hauteur de 350 000 Euros (trois cent cinquante mille Euros).

L'échéancier prévisionnel des crédits de paiement est le suivant :

Exercice 2024 : 30 000 Euros (trente mille Euros).
 Exercice 2025 : 150 000 Euros (cent cinquante mille Euros).
 Exercice 2026 : 120 000 Euros (cent vingt mille Euros).
 Exercice 2027 : 50 000 Euros (cinquante mille Euros).

Pour le financement de cette opération, la Ville de Marseille sollicitera des subventions aux taux les plus élevés possibles auprès des différents partenaires de la Ville de Marseille, et notamment du Conseil Régional PACA et du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil Municipal de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE MARSEILLE
 VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES
 VU LE CODE DE LA COMMANDE PUBLIQUE
 VU LA LOI N° 92/125 DU 6 FÉVRIER 1992
 VU LE DÉCRET N° 97/175 DU 20 FÉVRIER 1997
 VU L'ARRÊTÉ DU 25 AVRIL 1996 RELATIF À LA COMPTABILITE
 D'ENGAGEMENT
 VU LA DELIBERATION N° 23/0200/VAT DU 5 MAI 2023
 OÙ LE RAPPORT CI-DESSUS**

DELIBERE

ARTICLE 1 Sont approuvées la restitution et restauration de l'orgue de l'église Saint-Philippe 6^{ème} arrondissement à l'église Saint-Joseph 6^{ème} arrondissement et l'installation d'un orgue Mutin-Cavaillé-Coll pour l'église Saint-Philippe.

ARTICLE 2 Est approuvée l'affectation de l'autorisation de programme, Mission stratégie immobilière et patrimoine, année 2024, à hauteur de 350 000 Euros (trois cent cinquante mille Euros), pour les études et travaux.

ARTICLE 3 Monsieur le Maire ou son représentant est habilité à solliciter des subventions aux taux les plus élevés possibles auprès des différents partenaires de la Ville de Marseille, et notamment de la Région PACA et du Département des Bouches-du-Rhône, à les accepter et à signer tout document afférent.

Ces subventions viendront en diminution de la dépense à la charge de la Ville de Marseille.

ARTICLE 4 La dépense correspondant à l'opération sera financée en partie par les subventions obtenues et le solde sera à la charge de la Ville de Marseille. Elle sera imputée sur les budgets 2024 et suivants, chapitres 20, 21 et 23.

Les crédits de paiement afférents à l'opération sont prévus au budget principal.

**Vu et présenté pour son enrôlement
à une séance du Conseil Municipal
MONSIEUR LE CONSEILLER SPÉCIAL
DÉLÉGUÉ À L'URBANISME ET
L'AMÉNAGEMENT DURABLE, LA STRATÉGIE
PATRIMONIALE, LA VALORISATION ET LA
PROTECTION DU PATRIMOINE MUNICIPAL ET
DES ÉDIFICES CULTUELS
Signé : Eric MERY**

Le Conseiller rapporteur de la Commission VILLE ATTRACTIVE demande au Conseil Municipal d'accepter les conclusions sus-exposées et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

**Certifié conforme
LE SECRETAIRE DE SEANCE**

Théo CHALLANDE NEVORET

LE MAIRE DE MARSEILLE

Benoît PAYAN